



ARRÊTÉ DU MAIRE - AT 244/26

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, PARC FRANÇOIS MITTERRAND, CINÉMA PLEIN AIR

Le Maire de la Commune de SAINT-JUÉRY, Conseiller Départemental,

VU le code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-28 et L 2213-1,

VU l'article R 610-5 du code pénal,

Considérant la demande de Madame Valérie FARRÉ, responsable de la Médiathèque de Saint-Juéry, pour organiser un cinéma de plein air dans le Parc François Mitterrand à Saint-Juéry le jeudi 27 août 2026.

- ARRÊTE -

Article 1 : Madame Valérie FARRÉ, responsable de la Médiathèque de Saint-Juéry, est autorisée à occuper le parc François Mitterrand, en vue d'organiser un cinéma de plein air le jeudi 27 août 2026.

Article 2 : La présente autorisation est accordée du jeudi 27 Août 2026 à 14h au Vendredi 28 Août 2026 minuit.

Article 3 : Le permissionnaire veillera à restituer le domaine public dans l'état de propreté dans lequel il a été trouvé.

Article 4 : Le Maire, le Directeur Général des Services, le Gardien Brigadier de la Police Municipale de Saint-Juéry, le Commissaire divisionnaire, le Directeur Départemental de la sécurité publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-JUÉRY, le 20 août 2026

Le Maire,
David DONNEZ



Publié le :